

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
DE SAINT-RAYMOND–SAINTE-CATHERINE

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine, tenue le 9 avril 2025 à 19 h 30 en virtuel au Siège social de Saint-Raymond.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Proulx, président, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux membres et mentionne que ce sera sa dernière assemblée et exprime sa reconnaissance. Il présente ensuite les personnes qui interviendront durant l'assemblée, il mentionne que ce sera la vice-présidente qui prendra le relais pour la suite de l'assemblée.

Un message audiovisuel de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présenté aux membres.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

La vice-présidente explique les règles de fonctionnement pour les membres en présentiel et pour les membres qui participent à l'assemblée à distance. Elle invite les membres à visionner une courte vidéo pour se familiariser avec la plateforme numérique.

Il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré), d'adopter la recommandation concernant la nomination des personnes scrutatrices pour la votation. Après le vote, le président déclare la proposition de nommer madame (retiré), et monsieur (retiré), comme personnes scrutatrices adoptée à l'unanimité.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire adjoint est invité à faire la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par (retiré), appuyée par (retiré), que la réunion se poursuive selon l'ordre du jour présenté.

À la suite du vote, le président déclare la proposition de l'ordre du jour adoptée à l'unanimité.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 avril 2024

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée générale disponible sur le site Internet de la Caisse, aucune lecture du procès-verbal n'est faite.

Il est proposé par Samuel Vézina, appuyé par (retiré), d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 avril 2024 de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine.

À la suite du vote, le président déclare la proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 avril 2024 de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine adoptée à l'unanimité.

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La vice-présidente fait la lecture du rapport du conseil d'administration pour la dernière année. Elle présente également les administrateurs représentant les membres au sein du conseil d'administration.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Le président fait lecture du bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année. Aucune situation de conflit d'intérêt n'a été constatée. Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent. La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le directeur général est invité à présenter les résultats de la Caisse pour la dernière année financière terminée le 31 décembre 2024. En premier lieu, il remercie les employés de la Caisse pour leur bon travail effectué tout au long de l'année. Il présente les résultats financiers et répond ensuite aux questions des membres.

La vice-présidente en profite pour saluer l'excellent travail accompli du directeur général durant sa première année de service au sein de la Caisse de Saint-Raymond-Sainte-Catherine.

3.4 **PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU**

La vice-présidente explique comment le Fonds d'aide au développement du milieu a été utilisé et invite les membres à regarder la vidéo illustrant notre engagement communautaire pour l'année 2024.

Le directeur général présente la contribution de la Caisse sous forme d'éducation financière et de finance solidaire, notamment le programme du Fonds d'entraide Desjardins.

4 **PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres sont invités à poser leurs questions au conseil d'administration. Trois questions ont été posées et répondues à la satisfaction des membres.

5 **PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION EN DIFFÉRÉ**

Une capsule vidéo sur les ristournes individuelle et collective est présentée.

La vice-présidente mentionne que toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Le directeur général explique la recommandation du conseil d'administration à l'égard de la répartition des excédents annuels.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	6 223
Virements réglementaires et autres ajustements	(1 060)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(1 591)
• Autres éléments du résultat	328
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	204
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)
Solde des excédents à répartir	5 163
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(1 075)
• Ristourne	(1 208)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	303
• Affectation au FADM	(171)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0
Affectation à la réserve générale	(4 088)
Solde des excédents à répartir	0

Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes

Le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), que le versement des ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes soient adoptés comme recommandé.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes	0,58 \$	139
Épargne et placements		190
Fonds		68
Prêts et marges de crédit		290
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	180
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	88
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	229
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	25
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 208

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nomination des officiers pour la période d'élection

La vice-présidente présente la démarche du profil collectif enrichi et rappelle ce qu'est un membre de plein droit. Elle invite ensuite le président du comité Gouvernance et Éthique à résumer les principales responsabilités du conseil d'administration.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Le président du comité Gouvernance et Éthique prend la parole pour présenter le rapport du comité en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours à partir du 15 janvier 2025 par un affichage dans tous les établissements et sur le microsite de la Caisse.

À l'issue de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu cinq candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

5.2.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Pour le groupe B, un poste est à combler et la caisse a reçu une candidature.
Pour le groupe C, un poste est à combler et la caisse a reçu une candidature.
Pour le groupe D, 3 postes sont à combler et la caisse a reçu 3 candidatures.

Pour les postes au groupe B, C et D, le nombre de candidature reçue étant égal au nombre de poste à combler, le président d'élection déclare élu sans opposition.

Pour le poste au groupe B :

- Monsieur Benoît Beaulieu, proposée par madame Agathe Julien-De Launière

Pour le poste au groupe C :

- Madame Isabelle Genois, proposée par madame Rosalie Perron

Pour les postes au groupe D :

- Madame Roxanne Beaupré, proposée par madame Jeannine Voyer
- Madame Julie Morasse, proposée par monsieur Philippe Gasse
- Monsieur Samuel Vézina, proposé par monsieur Mario Vézina

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS ET L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS – VOTATION EN DIFFÉRÉ

Le directeur général rappelle que les membres seront appelés à voter en différé sur les éléments suivants :

- La répartition des excédents annuels (ristournes);
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristourne;

Le directeur général rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet de la Caisse.

Dès le 9 avril après cette assemblée, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23 h 59 le dimanche 13 avril 2025.

6 SUIVI DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Les votes seront publiés sur le site Internet de la Caisse 24 à 48 heures après la période de votation, ce qui mettra fin officiellement à l'assemblée générale annuelle.

La vice-présidente remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle.

La vice-présidente remercie également les personnes qui l'ont accompagné pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

- La répartition des excédents annuels (ristournes) est adoptée à la majorité;
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristourne est adopté à la majorité

Les résultats ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le **15 avril 2025 à 11 h 57**.

JACQUES PROULX, président

CHRISTINE MOISAN, secrétaire
